



BAREME DES HONORAIRES

Patrice GAUTHIER

Montants TTC Plafonnés - Applicable à partir du 03/12/2018

Immobilier d'Habitation - Mandat de vente

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain...) A l'exclusion de : NEUF (VEFA)

Prix de vente	Tarif de référence (TTC)	Prix de vente	Tarif de référence (TTC)
De 1 – 50 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €	De 180 001 – 190 000 €	10 300 €
De 50 001 – 60 000 €	5 300 €	De 190 001 – 200 000 €	10 800 €
De 60 001 – 70 000 €	5 600 €	De 200 001 – 210 000 €	11 300 €
De 70 001 – 80 000 €	5 900 €	De 210 001 – 220 000 €	11 800 €
De 80 001 – 90 000 €	6 200 €	De 220 001 – 240 000 €	12 300 €
De 90 001 – 100 000 €	6 600 €	De 240 001 – 260 000 €	13 200 €
De 100 001 – 110 000 €	7 000 €	De 260 001 – 300 000 €	14 600 €
De 110 001 – 120 000 €	7 400 €	De 300 001 – 350 000 €	16 500 €
De 120 001 – 130 000 €	7 800 €	De 350 001 – 400 000 €	18 000 €
De 130 001 – 140 000 €	8 200 €	De 400 001 – 450 000 €	19 800 €
De 140 001 – 150 000 €	8 600 €	De 450 001 – 600 000 €	23 000 €
De 150 001 – 160 000 €	9 000 €	+ de 600 001 €	4,00%
De 160 001 – 170 000 €	9 400 €	MANDAT AVANTAGES	2% (Avec un minimum de 4 990 €)
De 170 001 – 180 000 €	9 800 €		

* Détails et conditions en agence

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017. Les honoraires d'agences seront supportés par le vendeur ou l'acquéreur.

Mandat de recherche

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, murs commerciaux, location commerces...) - A l'exclusion de : NEUF (VEFA)
Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

Mandat de location habitation

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur). Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

	Plafonds pour les honoraires relatifs à la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail	Plafond pour les honoraires relatifs à l'état des lieux	TOTAL
Zones très tendues	12 € / m ²	3 € / m ²	15 € / m ²
Zones tendues	10 € / m ²	3 € / m ²	13 € / m ²
Reste du territoire	8 € / m ²	3 € / m ²	11 € / m ²

Gestion locative avec assurance loyers impayés : 5,90% HT
(TVA en sus) + 1,90% du loyer (et des charges)



BAREME DES HONORAIRES Patrice GAUTHIER

Montants TTC Plafonnés - Applicable à partir du 03/12/2018

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE

Prix de vente	Honoraires charge vendeur Honoraires en % (TVA applicable : 20%)
Prix de vente < ou égal à 50 000 €	Montant forfaitaire de 7 500 € HT*
Prix de vente de 50 001 € à 100 000 €	Montant forfaitaire de 10 000 € HT*
Prix de vente > à 100 001 €	10 % HT* du prix de vente

* TVA en vigueur en sus

Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE

Honoraires en % (tarif de référence) : 10% TTC du loyer annuel hors charges

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur.)

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du bailleur correspond à la somme restante

Le conseiller du Réseau Blain Habitat n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location.

Ces documents peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires ou toute autre personne habilitée, à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE

Location d'un local commercial avec un bail commercial ou bail professionnel :

Honoraires : 25% du montant du loyer annuel à la charge du preneur.